



BREVET FEDERAL 150km



FÉDÉRATION FRANÇAISE
DE CYCLOTOURISME

REGLEMENT BREVET FEDERAL

Avec des critères de distance et de gestion des délais, le brevet fédéral est ouvert à tous.
Les jeunes de moins de 18 ans peuvent participer, sous conditions d'être accompagnés, tout au long du brevet du représentant légal.
Ce brevet est accessibles aux pratiquants réguliers.

Parcours et délais

Distance : 150 km

Moyenne : 13km/h

Délai Maxi : 12h00

Homologation

Le brevet fédéral est validé par le responsable du club puis homologué par le délégué national.
Le responsable du club organisateur vérifie que le participant est arrivé avant l'expiration du délai, avec tous les justificatifs de passage.

Contrôle

Les contrôles seront validés à l'aide :

- d'un tampon humide portant le nom de la localité ;
- d'une photo prise au panneau d'agglomération ;
- de la réponse à la question "Nom de la chapelle - Km 119,7 ;
- d'un ticket de caisse horodaté et mentionnant la localité de pointage.

Assistance

Les voitures suiveuses sont strictement interdites.

Il est bon de rappeler quelques règles du code de la route. Les cyclistes doivent rouler de front au maximum à deux et passer en file lorsque la circulation l'exige.

Il faut respecter les arrêts au STOP et les feux rouges. Le port du casque est vivement recommandé.

Lors du brevet ne rien jeter sur la voie publique et sur le domaine privé

<u>URGENCES</u>		
SAMU	15	
GENDARMERIE.....	17	112
POMPIERS	18	
<u>SERVICES</u>		
BREVET	06.72.30.46.49	